Accès aux études de kinésithérapie pour les Sportifs de Haut Niveau (SHN)

1. Modalités de concours et sélection

Les étudiants disposant du statut officiel de Sportif de Haut Niveau (SHN), inscrit sur la liste ministérielle, peuvent accéder à un Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) par une voie spécifique.

Conditions principales:

- Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau, espoirs ou partenaires d'entraînement publiée par le ministère des Sports.
- Avoir validé une première année universitaire (60 ECTS, souvent en PASS, LAS ou STAPS).
- Candidature soumise à la sélection de l'IFMK.

La sélection se fait sur dossier et peut comprendre un entretien. Le nombre de places réservées aux SHN est limité et fixé par chaque institut (souvent 1 à 2 places par an).

2. Démarches administratives (dossier)

Le dossier doit comprendre :

- Une attestation officielle du statut de SHN délivrée par le ministère chargé des Sports.
- Les relevés de notes et attestations de validation de la première année universitaire (60 ECTS).
- Un CV et une lettre de motivation détaillant le projet professionnel.
- Une pièce d'identité et un certificat médical d'aptitude à la pratique et aux études.
- Éventuellement une lettre de recommandation d'une fédération ou d'un entraîneur référent.

Les dossiers sont examinés par la direction de l'IFMK et une commission pédagogique. L'admission définitive se fait après validation par le jury.

3. Références officielles

- Arrêté du 17 janvier 2020, article 5 : modalités spécifiques pour les sportifs de haut niveau.
- Circulaires ministérielles sur le double projet sportif et universitaire.
- Onisep.fr Fiches sur l'accès aux IFMK et aménagements pour SHN.
- Sites des IFMK (ex. Lyon 1, Toulouse, Strasbourg) précisions sur le nombre de places SHN.
- Ministère des Sports listes officielles des sportifs de haut niveau.
- DREETS/ARS régionales pour l'application administrative locale.